

Promouvoir une écologie positive	P3
Renforcer l'attractivité et l'accessibilité de la région en modernisant les infrastructures	T301

La Commission Permanente,

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1111-2, L1111-4, L1111-9, L1111-10, L.4211-1 à 4bis et L4221-1 et suivants,
- VU** le code des transports et notamment les articles L1115-1 et suivants, L1211-3, L1231-3 et L1271-1, L2111-9 à L2111-25, L2121-3 et suivants,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L.111-1, et L.131-7 et suivants,
- VU** le code de la commande publique,
- VU** le code de l'environnement,
- VU** la loi n°2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire,
- VU** la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,
- VU** l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF,
- VU** le décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions de SNCF Réseau,
- VU** le décret n° 2012-70 du 20 janvier 2012 relatif aux gares de voyageurs et aux autres infrastructures de services du réseau ferroviaire,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** le décret n°2019-1582 du 31 décembre 2019 relatif aux règles de financement des investissements de SNCF Réseau,
- VU** le décret n°2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau,
- VU** la décision ministérielle d'approbation des études d'opportunité du schéma directeur de l'agglomération de gestion de trafic (SDAGT) de Nantes en date du 26 juin 2018,
- VU** le contrat de plan Etat - Région signé le 23 février 2015 entre l'État et la Région des Pays de la Loire et son avenant n°2 signé le 18 février 2020,
- VU** la convention métropolitaine afférent au Contrat de plan Etat-Région signée le 9 octobre 2015 entre l'État, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole,
- VU** le contrat d'avenir signé le 8 février 2019 entre l'État et la Région des Pays de la Loire,
- VU** le comité de pilotage périphérique validant le contenu du programme en date du 24 septembre 2019,
- VU** le cadre conventionnel de mise en œuvre du SDAGT établi entre l'État, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole signé le 11 janvier 2021,

- VU** la convention de financement du Schéma d'Evolution de l'Exploitation du Trafic de l'agglomération Nantaise, dit Sextan 3, signé le 11 janvier 2021,
- VU** la convention de financement Contrat de plan Etat-Région / Contrat d'avenir relative au Schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic de Nantes établi entre l'État, la Région des Pays de la Loire et Nantes Métropole signé le 11 janvier 2021 et son avenant n°1 signé le 14 décembre 2022,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le contrat de plan Etat – Région 2021 – 2027 des Pays de la Loire signé le 25 février 2022 et son avenant n°1 relatif au volet « infrastructures de transport et mobilités » signé le 27 juin 2024,
- VU** le protocole d'accord entre l'Etat, SNCF Réseau et la Région des Pays de la Loire sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire signé le 9 mars 2022,
- VU** la synthèse du patrimoine 2022 des lignes de desserte fine du territoire de la Région des Pays de la Loire et le projet d'ordonnancement 2023-2028 réalisé par SNCF Réseau (version du 25 janvier 2024),
- VU** la délibération du Conseil Régional du 19 juin 2025 approuvant le nouveau règlement d'intervention en faveur de l'accessibilité des lycées par les modes actifs,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des études et travaux des opérations de maintien en conditions opérationnelles de la ligne de Nantes à Châteaubriant – N° 51901, présenté en 1 annexe 1 ,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à SNCF Réseau une subvention de 708 292 € HT sur une dépense subventionnable de 1 028 000 € HT au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.2,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 708 292 € HT,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des études et travaux des opérations de maintien en conditions opérationnelles de la ligne de Nantes à Châteaubriant – N° 51902, présenté en 1 annexe 2,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
à SNCF Réseau une subvention de 570 100 € HT sur une dépense subventionnable de 570 100 € HT au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.2,

D'AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 570 100 € HT,

D'APPROUVER
la convention relative au financement des études et travaux des opérations de maintien en conditions opérationnelles de la ligne de La Possonnière à Cholet – N° 52301, présenté en 1 annexe 3,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
à SNCF Réseau une subvention de 964 324 € HT sur une dépense subventionnable de 1 872 475 € HT au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 objectif 3.2.2,

D'AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 964 324 € HT,

D'APPROUVER
la convention relative au financement des études et travaux des opérations de maintien en conditions opérationnelles de la ligne de La Roche-sur-Yon - Les Sables d'Olonne – N° 52501, présenté en 1 annexe 4,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
à SNCF Réseau une subvention de 1 162 811 € HT sur une dépense subventionnable de 1 735 769 € HT au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.2,

D'AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 1 162 811 € HT,

D'APPROUVER
la convention relative au financement des études et travaux des opérations de maintien en conditions opérationnelles de la ligne de Clisson à Cholet – N° 52701, présenté en 1 annexe 5,

D'AUTORISER
la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER
à SNCF Réseau une subvention de 875 013 € HT sur une dépense subventionnable de 1 242 916 € HT au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.2,

D'AFFECTER
une autorisation de programme correspondante de 875 013 € HT,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des études et travaux des opérations de maintien en conditions opérationnelles de la ligne Nantes – Saint-Gilles/Pornic – N° 534/535/53701, présenté en 1 annexe 6,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à SNCF Réseau une subvention de 2 130 095 € HT sur une dépense subventionnable de 3 025 703 € HT au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 objectif 3.2.2,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 2 130 095 € HT,

D'APPROUVER

la convention relative au financement des études d'opportunité d'aménagement d'un chantier de transport combiné à Angers Saint-Laud, présenté en 1 annexe 7,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

à SNCF Réseau une subvention de 33 333 € HT sur une dépense subventionnable de 100 000 € HT au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 3.2.2,

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 33 333 € HT,

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 52 272.30 € HT pour la prise en charge des dépenses supportées par SNCF Voyageurs Loire Océan relatives au paiement d'une partie des péages du contrat Tram-Train Sud Loire en section d'investissement dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente lors de la session du 07 février 2025 (N°opération 25I02009),

D'APPROUVER

la convention d'échange et de diffusion des données d'information voyageurs entre la Région Pays de la Loire et SNCF Gares & Connexions, présentée en 2 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

la convention de financement des travaux portant sur la réalisation d'aménagement cyclables pour améliorer l'accès à la gare de Chalonnes sur Loire, présentée en 2 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 289 704,00 € HT à la Communauté de Communes Loire Layon Aubance sur une dépense subventionnable de 1 172 000,70€ HT,

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire de 289 704,00 € HT (N° opération 25I05625),

D'APPROUVER

le nouveau règlement d'intervention dédié au déploiement de stationnements vélos sécurisés au droit des points d'arrêts routiers structurants (lignes régulières et lignes scolaires) présentée en 2 annexe 3,

D'APPROUVER

l'avenant à la convention de financement pour la réalisation d'études de développement d'une infrastructure en site propre bus sur la route de Pornic (études préliminaires et d'avant-projet) et sur la VM 85 (études préliminaires) dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité du secteur de l'aéroport Nantes Atlantique, présenté en 3 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'AFFECTER

une autorisation de programme d'un montant de 500 000 € HT pour le financement des opérations dans le cadre du règlement d'intervention Investissements en faveur de l'accessibilité des lycées par les modes actifs,

D'APPROUVER

la convention de financement relative à la réalisation d'aménagements cyclables pour améliorer l'accès aux lycées d'Heinlex, Aristide Briand et Saint-Louis présentée en 4 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'ATTRIBUER

une subvention de 207 720,00 € HT à la ville de Saint-Nazaire sur une dépense subventionnable de 692 399 € HT,

D'APPROUVER

l'avenant n°2 à la convention de financement Contrat de plan Etat-Région / contrat d'avenir relative au Schéma directeur d'agglomération de gestion de trafic de Nantes, présenté en 5 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

l'avenant n°1 à la convention de financement relative au Schéma d'évolution de l'exploitation du trafic de l'agglomération nantaise (SEXTAN 3), présenté en 5 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire;

Vote dissocié sur le point 1.8 : Péages SNCF Réseau - Contrat Tram-Train Sud Loire

Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire.

L'élue ci-après ne prend pas part au vote : Sandra IMPERIALE.